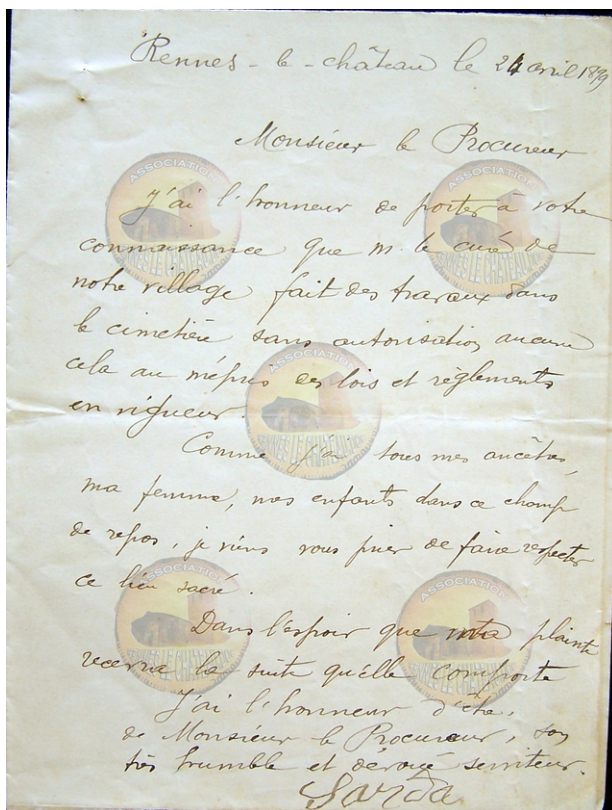


1899 - PLAINTE POUR DES BOULEVERSEMENTS AU CIMETIÈRE !

En 1895, l'abbé Saunière se distingue à deux occasions. En mars il est l'objet, de la part d'habitants de Rennes-le-Château, de plaintes concernant des bouleversements auxquels il s'adonne au cimetière (1). En juillet, lors d'un incendie, il refuse aux pompiers l'accès à une citerne située sous un bâtiment qu'il a fait construire sans autorisation (2). Après des remontrances des autorités, des échanges de courriers et enfin des concessions faites par le prêtre, l'affaire trouve un dénouement et les choses semblent se calmer. Pourtant quatre années plus tard, il est l'objet d'une nouvelle plainte de la part d'un habitant au sujet de bouleversements que le curé fait une fois de plus au cimetière. Le 24 avril 1899, Jean Sarda, propriétaire à Rennes-le-Château, écrit la lettre suivante au Procureur de la République :



Rennes-le-Château le 24 avril 1899

Monsieur le Procureur

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que M. le Curé de notre village fait des travaux dans le cimetière sans autorisation aucune cela au mépris des lois et règlements en vigueur.

Comme j'ai tous mes ancêtres, ma femme, mes enfants dans ce champ de repos, je viens vous prier de faire respecter ce lieu sacré.

Dans l'espoir que ma plainte recevra la suite qu'elle comporte, j'ai l'honneur d'être, de Monsieur le Procureur, son très humble et dévoué serviteur ».

SARDA

Le Sous-Préfet, alerté, adresse alors une demande d'explication au maire de Rennes-le-Château, M. Pierre Sauzède, qui, le 19 mai 1899, lui fait la réponse suivante : « J'ai l'honneur de vous exposer en réponse à votre demande de renseignements sur la plainte faite par M. Sarda relative aux fouilles faites par M. le Curé dans le cimetière, que le contenu est exact, mais que j'ignorais tout à fait ce qui en était, et quand on parlait de fouilles faites par M. le Curé dans le cimetière, je croyais qu'il s'agissait d'une fosse située en face la porte d'entrée du cimetière sur laquelle il a fait élever une construction en maçonnerie qu'il destine dit-il à l'édification d'une chapelle » (3).

(1) http://www.rennes-le-chateau-doc.fr/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/images1/Plainte_12_mars_1895.pdf

(1) http://www.rennes-le-chateau-doc.fr/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/images1/Plainte_du_14_mars_1895.pdf

(2) http://www.rennes-le-chateau-doc.fr/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/Registre%20conseil%20municipal/images/Reposoir_21_07_1895.pdf

(3) C'est en effet à cette même époque que l'abbé Saunière projette l'édification d'une chapelle : http://www.rennes-le-chateau-doc.fr/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/travaux%20eglise/images/Projet_Chapelle_cimetiere_1898.pdf

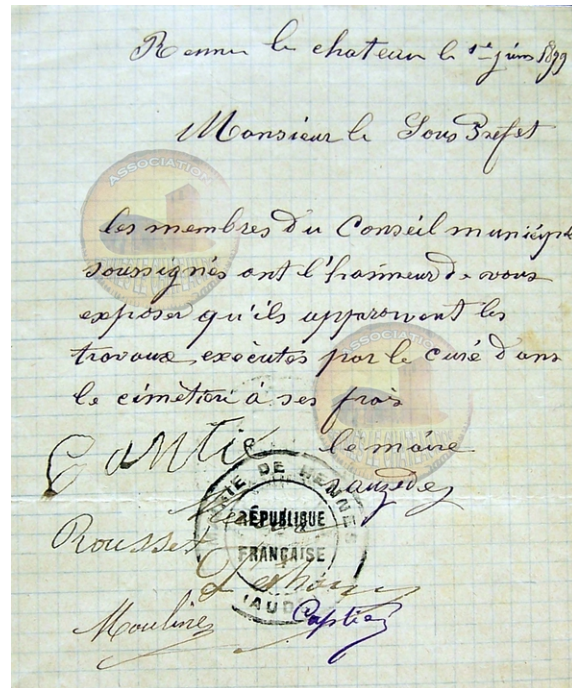
Visiblement, selon le maire, les fouilles faites par le curé au cimetière concernent d'autres travaux que ceux inhérents à la construction d'une nouvelle chapelle !

Mais après le différend qui suivit l'épisode de l'incendie du 14 juillet 1895, les relations entre la municipalité et le curé semblent s'être assagies à tel point que cette fois le maire et ses conseillers prennent fait et cause pour le curé, contre l'ancien conseiller municipal Jean Sarda, en adressant, le 1^{er} juillet, au Sous-Préfet la lettre de soutien suivante :

Rennes-le-Château le 1^{er} juin 1899

Monsieur le Sous-Préfet

Les membres du Conseil municipal soussignés ont l'honneur de vous exposer qu'ils approuvent les travaux exécutés par le curé dans le cimetière à ses frais.



Le 15 juin 1899, le plaignant adresse une nouvelle lettre au Préfet :

« J'ai l'honneur de vous informer que je viens de soumettre tout récemment le cas suivant à Monsieur le Procureur de la République.
En conséquence et par extension à mon droit de protestation dûment fondée, j'ai l'honneur Monsieur le Préfet de porter également à votre connaissance le fait signalé.
Notre prêtre desservant de la commune exécute, en dehors des règlements existants des travaux ou plus exactement des bouleversements complets dans notre cimetière, fouillant de-ci de-là le champ de repos sans respect pour les restes profanés de nos parents et aïeux défunts.
J'espère, toutefois, Monsieur le Préfet, que d'autres que moi appuieront bientôt mes réclamations et que nos doléances réunies auront assez de poids pour recevoir les suites équitables qu'elles comportent.
J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, votre très humble et dévoué administré.
Sarda Jean
Propriétaire à Rennes-le-Château »

Pour l'heure, si les bouleversements du cimetière visés par la plainte concernaient le projet d'une chapelle, elle ne fut jamais construite !

Envoyer vos commentaires à : patrick.mensior@rennes-le-chateau-doc.fr
ou directement sur la news